

Règlement Particulier des TDJ 2019-2020

Article 1

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD sous la responsabilité d'un juge-arbitre.

- Seuls les joueurs poussins à juniors ayant une licence compétition dans le comité 74 et classés de P11 à R6 (NC avec accord de l'un des cadres départementaux pour les poussins puisqu'ils n'ont plus de classement officiel) peuvent participer.
- Dans le tableau ci-dessous, les clubs ayant un astérisque (*) pourront accueillir des joueurs du 73 et 01 classés selon les mêmes critères.

Article 2

Les tableaux proposés sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ils sont établis en fonction de critères tels que l'âge mais également et surtout les classements pour espérer des matchs les plus serrés possibles. Il n'y a donc pas de catégories classiques et donc pas de fusion prévue.

Dans les tournois accueillant des doubles. Il est prévu, en cas de forfait de l'un des joueurs d'une paire (dans l'ordre):

- De proposer au joueur restant le choix d'un nouveau partenaire
- De proposer un partenaire différent
- De retirer la paire au profit d'une autre

Article 3

La date limite d'inscription est toujours fixée au samedi précédant le TDJ (heure de la saisie en ligne faisant foi). **Le tirage au sort des tableaux est prévu le mardi précédant le tournoi.** Les têtes de série seront déterminées au CPPH du jour de fin des inscriptions.

Seules les 65 premières inscriptions seront prises en compte

Article 4

L'ordre des matches respectera dans la mesure du possible la numérotation de l'échéancier.

L'horaire est donné à titre indicatif.

Attention : selon l'avancement de la compétition, un joueur pourra être appelé 1 heure avant l'horaire prévu sans que son accord ne soit requis.

Article 5

Les coûts d'inscriptions sont fixés à 4€ par tableaux. La facturation sera faite aux clubs à l'issue du tournoi.

Seules les inscriptions présentes sur le logiciel d'inscription en ligne seront valides.

Article 6

Les volants seront à la charge des joueurs. Les volants officiels sont précisés dans le tableau ci-dessous.

Article 7

Tous les matchs se dérouleront en auto arbitrage. En cas de problème au cours d'un match, n'hésitez pas à faire appel au JA.

Article 8

Tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes à l'appel de son nom pourra être disqualifié.

Article 9

Le temps de repos minimum entre 2 matches est fixé à 20 minutes. Il peut être raccourci avec l'accord des intéressés ou rallongé par décision du juge arbitre.

Article 10

Les joueurs appelés à jouer sur le terrain désigné auront droit à 3 minutes de préparation, test des volants compris.

Article 11

Tout joueur aura une tenue vestimentaire correcte et conforme au règlement officiel (suivant RGC).

Article 12

Le coaching n'est pas autorisé entre les points. Il est seulement autorisé pendant les pauses à 11 dans chaque set et entre les sets.

Article 13

Tout volant touchant une infrastructure du gymnase sera compté faute.

Les câbles supportant les poteaux de basket seront comptés let au service comme en jeu.

Article 14

Tout joueur désirant s'absenter le fera sous sa propre responsabilité et sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Toutefois, pour une raison majeure, il pourra prévenir le juge arbitre et la table de marque en indiquant précisément l'heure de son retour.

Le joueur est autorisé à quitter le terrain entre les sets ou durant les pauses à 11 mais doit être de retour sur le plateau de jeu dans les délais accordés par le règlement général des compétitions.

Article 15

Il est interdit d'utiliser des substances pouvant être considérées comme dopantes en cas de contrôle anti-dopage. En cas de prise de médicaments, présenter l'ordonnance au JA avant le début de la compétition.

Article 16

Tout forfait (maladie, raisons familiales...) doit être signalé aussi vite que possible par téléphone à l'organisateur **et** justifié dans les 5 jours maximum après la compétition de préférence par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou bien par courrier à l'adresse :

Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton / 37 cours du Vercors / 38500 St-Cassien

Article 17

Toute contestation devra être présentée au juge arbitre par le joueur concerné. Dans le cas d'un mineur, c'est un responsable majeur qui doit présenter la contestation.

Article 18

Le juge arbitre est présenté dans le tableau ci-après. Ses décisions sont sans appel.

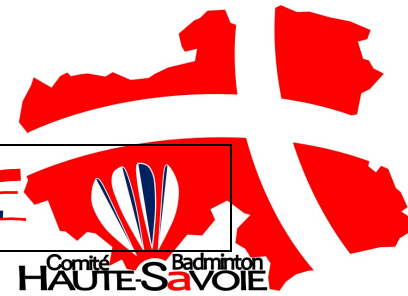
Article 19

Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

Article 20

La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

TDJ Club d'accueil	Nom du gymnase - Ville	Date Du TDJ	Tableaux Proposés	Date limite D'inscription	Date du Tirage au sort	Logiciel Utilisé	Volants Officiels	Juge-Arbitre
B2A Annemasse	Gymnase du Salève Cranves-sales	5 oct. 2019	SH & SD	28 septembre	2 octobre	Badplus	Victor Gold	
TBC Thonon	Gymnase JJ. Rousseau Thonon-les-Bains	10 nov. 2019	SH & SD DH / DD	2 novembre	6 novembre	Badplus	FZ VIP	
BCM La Mandallaz	Gymnase du Collège Sillingy	12 janv. 2020	SH & SD	4 janvier	8 janvier	Badplus	FZ VIP	
BCC Cruseilles	Gymnase des Ebeaux Cruseille	25 janv. 2020	SH & SD	18 janvier	22 janvier	Badplus	FZ VIP	
ABC Annecy	Gymnase des Balmettes Annecy	15 fév. 2020	SH & SD	8 février	12 février	Badplus	FZ VIP	
BCF Faverges	Gymnase Omnisport des prés Faverges	21 mars 2020	SH & SD DH / DD	14 mars	18 mars	Badplus	FZ VIP	
XTREMBAD Poisy	Gymnase du collège Poisy	11 avr. 2020	SH & SD	4 avril	8 avril	Badplus	FZ VIP	
FBC Faucigny		16 mai 2020	SH & SD	9 mai	13 mai	Badplus	FZ VIP	



LVF Groisy	Gymnase du collège Groisy	14 juin 2020	SH / SD	6 juin	10 juin	Badplus	FZ VIP
---------------	------------------------------	-----------------	---------	--------	---------	---------	--------

Les Juges-Arbitres :